

**Exigences techniques
d'Élections Québec concernant la
connexion pour le service
Internet des ensembles pour les
bureaux de vote dans les
établissements d'enseignement (BVEE)**

Exigences techniques d'Élections Québec concernant la connexion pour le service Internet des ensembles BVEE

Introduction

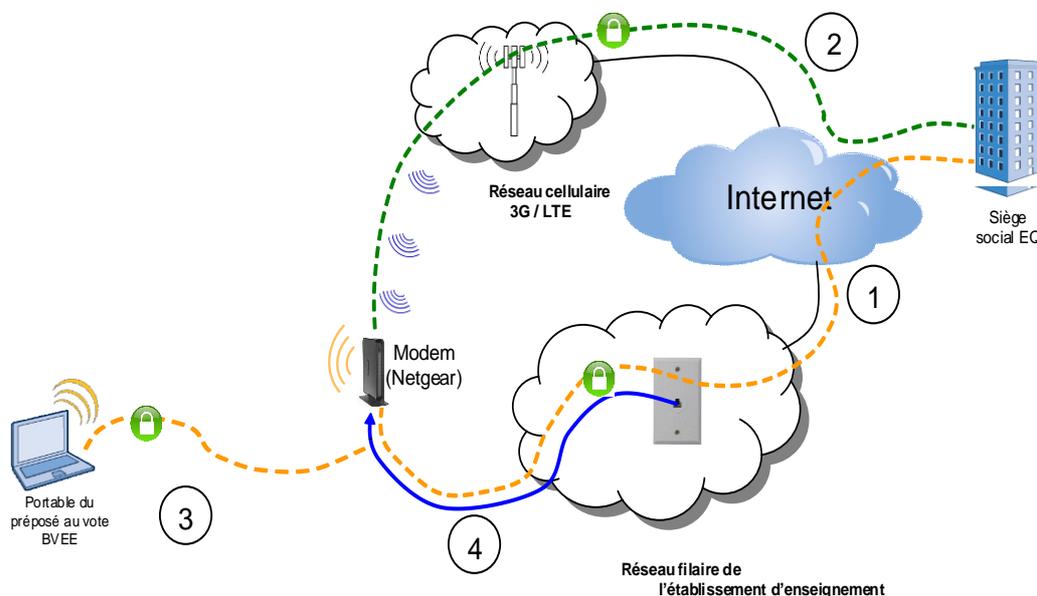
Ce document explique sommairement le fonctionnement de la solution déployée pour les bureaux de vote dans les établissements d'enseignement (BVEE) et énonce les exigences d'Élections Québec en ce qui a trait à la connexion au réseau Internet qu'un établissement d'enseignement doit fournir afin de permettre le vote des étudiants dans cet établissement.

Ce document est destiné au personnel technique de l'établissement d'enseignement, plus spécifiquement à un administrateur réseau et/ou à un spécialiste de sécurité du réseau informatique.

Contexte

Pour connaître le contexte, nous vous suggérons fortement la lecture du document « Guide destiné aux responsables des technologies de l'information dans les établissements d'enseignement ».

Le schéma suivant représente sommairement le fonctionnement de la solution déployée par Élections Québec dans les endroits de vote :



Un modem Netgear est déployé dans chaque local où un bureau de vote sera installé. Il peut y avoir plus d'un endroit dans un établissement où ils seront déployés. Chaque modem Netgear est identifié NET-*nnn*. Le modèle est : Netgear MBR1516 Turbo Hub.

Le modem établit un lien avec Internet via son port WAN en privilégiant le réseau filaire de l'établissement (lien 1 sur le schéma), car ce dernier offre une meilleure capacité. Le lien Internet cellulaire (lien 2 sur le schéma) sera utilisé en dernier recours, si une panne du réseau filaire survenait ou si un lien filaire ne pouvait être fourni par l'établissement d'enseignement à cet endroit. Le modem fournit l'accès réseau sans fil « Wi-Fi » pour les portables d'Élections Québec (lien 3 sur le schéma).

Exigences techniques

Voici les exigences techniques concernant le service Internet fourni par l'établissement d'enseignement (lien 4 sur le schéma) à chaque endroit où un modem Netgear est déployé.

- Câble réseau RJ45 ou prise murale RJ45;
- Capacité d'au moins 10Mbps/10Mbps;
- Adresse IP fournie par un serveur DHCP de l'établissement, mais qui **n'est pas incluse** dans la plage suivante : 192.168.**159.0** à 192.168.**159.255**;
- Service permanent (pas sur demande) disponible pendant les heures d'opération des bureaux de vote (9 h 30 à 20 h à moins d'une dérogation);
- Support technique du personnel de l'établissement d'enseignement au personnel d'Élections Québec, en cas de problème avec le lien filaire.